



Plateforme intersyndicale de revendications catégorielles **pour les personnels « Environnement ».**

Nos revendications concernent l'ensemble des personnels des établissements publics qui œuvrent pour la Biodiversité : ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP (établissement public du marais poitevin),

Les contractuels :

Nous demandons simultanément :

- **Un droit d'option de titularisation pour TOUS les contractuels des établissements publics (CDD et CDI) à des conditions décentes (donc pas celles de la loi Sauvadet, en général) ;**
- **la mise en œuvre sans délai du quasi statut commun, indépendamment du calendrier législatif du projet de loi biodiversité, avec les exigences suivantes :**
 - un vrai déroulé de carrière et un réel droit à la mobilité ;
 - une amélioration des rémunérations ;
 - la garantie de l'emploi ;
 - de bonnes conditions d'intégration quel que soit le statut d'origine.

A titre transitoire et en attendant la mise en place de ces mesures nous exigeons :

- **une revalorisation indiciaire et indemnitaire** pour tous les contractuels avant intégration dans le quasi statut et **la réparation due au traitement non perçu depuis 2007** par la non application de différents textes dont les accords Jacob ; **pour ne pas fixer l'indigence des statuts actuels.**

Les Agents Techniques de l'Environnement et Techniciens de l'Environnement (ATE et TE) :

Nous revendiquons la reconnaissance de l'évolution des métiers et des compétences des agents qui passe par :

- **La mise en œuvre immédiate du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B, sans fusion avec d'autres corps afin d'obtenir l'intégration d'une partie du régime indemnitaire dans le salaire.** Cela se décline par :
 - l'intégration de l'ensemble des **ATE** à partir du **1er grade du NES** ;
 - l'intégration de l'ensemble des **TE** dans les **2ème et 3ème grades du NES**.

- **la transformation d'un volume important de postes attribués aux TE, en postes de catégorie A accessibles aux TE via promotion.**

- **Une évolution des salaires et des pensions :**
 - l'harmonisation immédiate des régimes indemnitaires (technicité et risque) des corps de l'Environnement quel que soit la maison d'emploi ;

**RAS LE BOL DE CE MINISTERE
QUI NOUS TRAITE COMME
DES MOINS QUE RIEN !!!!
MOBILISONS NOUS POUR FAIRE
RECONNAITRE NOS METIERS
A LEUR JUSTE VALEUR !**